

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 8 JUIN 2023 ATTRIBUANT UN CERTIFICAT DE
PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (C.P.L.D.S.)**

SESSION 2023

Le Recteur,

- **Vu** le code de l'éducation,
- **Vu** le décret n ° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- **Vu** l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- **Vu** le procès-verbal établi par le jury le 8 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est attribué, sous réserve des dispositions de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, aux candidats dont les noms suivent :

- ABDOULAHY Francesca
- AMET Marion
- DEN DULK Michaela
- HEYNE Alexandra
- MAYET Estelle
- PICARD Elodie
- ROMANE Sébastien
- WACKER Nathalie

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

signé

Karim BENMILOUD